



XAVIER  
CLERJAUD  
IMMOBILIER

Barème des Honoraires de transaction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

<b>PRIX NET VENDEUR</b>	<b>HONORAIRES TTC EN %</b>
Jusqu'à 40 000€	10%
De 40 001€ à 80 000€	8%
De 80 001€ à 100 000€	7%
De 100 001€ à 130 000€	6%
De 130 001€ à 160 000€	5,50%
De 160 001€ à 200 000€	5%
Au-delà de 200 001€	4,50%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur suivant le prix de vente défini au mandat de vente.